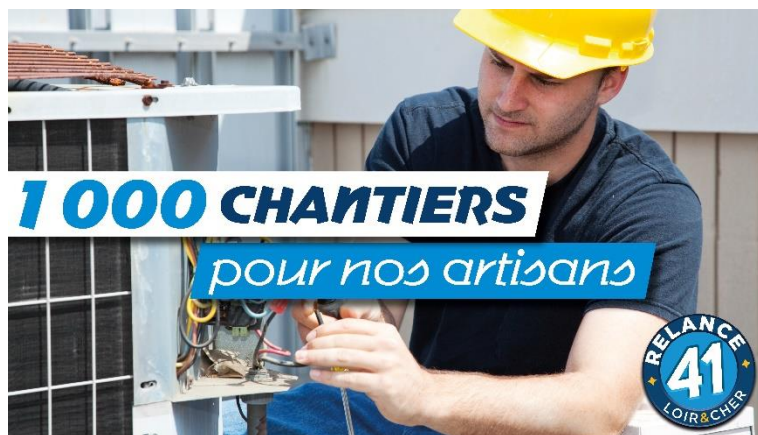


Blois, le 18 novembre 2020

### MILLE CHANTIERS POUR NOS ARTISANS

Une mesure du plan départemental Relance41 en faveur de l'économie locale



Dans le cadre d'un plan de relance 2020-2022 initié par la collectivité et présenté à la session budgétaire du 14 décembre prochain, le président du conseil départemental et les élus annoncent une première aide baptisée « 1000 chantiers pour nos artisans » visant à soutenir et relancer l'économie locale.

Le département de Loir-et-Cher a mis en place dès le début de la pandémie de la Covid-19, en mars dernier, des mesures inédites de soutien. Aujourd'hui, afin de limiter l'impact de la crise sanitaire sur l'économie locale, le conseil départemental déploie Relance41, un plan de relance d'envergure sur 3 ans (2020-2022) pour soutenir de manière forte et volontariste l'économie de nos territoires. Nous connaissons une crise violente touchant de nombreux secteurs d'activités comme ceux du bâtiment et des travaux publics, du tourisme, des loisirs, de l'agriculture ainsi que des activités marchandes. Plus globalement, le pouvoir d'achat des Loir-et-Chériens est impacté.

Ce plan de relance départemental offensif vise 3 objectifs : renforcer l'attractivité départementale, poursuivre l'aménagement du territoire en partenariat avec les différentes collectivités et veiller aux populations les plus fragiles et précaires.

Avec cette première action phare « 1000 chantiers pour nos artisans », le département propose une aide aux collectivités afin qu'elles engagent rapidement leur travaux d'investissement en les confiant à des artisans locaux. Les communes, communautés de communes et d'agglomération pourront bénéficier d'une aide à hauteur de 50% du montant de la dépense, dans la limite de 5000 euros de subvention par collectivité.

---

#### CONTACT PRESSE

Claire GRESSIEUX – Attachée de presse – [claire.gressieux@departement41.fr](mailto:claire.gressieux@departement41.fr) – 06 80 13 75 40  
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

Les travaux doivent être réalisés par des artisans du Loir-et-Cher ou des départements limitrophes pour les communes situées géographiquement aux frontières du département. Le cumul des dépenses de plusieurs chantiers d'investissement est possible, l'aide maximale par collectivité étant de 5 000 euros. Le conseil départemental prévoit d'injecter 1,5 millions d'euros dans l'économie locale pour la réalisation des chantiers permettant ainsi de générer au moins 3 millions d'euros de commandes pour nos artisans.

**Les collectivités locales peuvent transmettre leurs devis signés et demandes d'informations jusqu'au 31 janvier 2021 à [1000chantiers@departement41.fr](mailto:1000chantiers@departement41.fr)**

Cette mesure ainsi que son enveloppe budgétaire seront proposées à l'assemblée départementale lors de la session de vote du budget primitif 2021 du 14 décembre prochain

---

### CONTACT PRESSE

Claire GRESSIEUX – Attachée de presse – [claire.gressieux@departement41.fr](mailto:claire.gressieux@departement41.fr) – 06 80 13 75 40  
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12